



DECISION POUR L'OUVERTURE D'UN RECRUTEMENT PACTE AU TITRE DE L'ANNE 2024

Le Préfet de la région Occitanie, Préfet de la Haute-Garonne, Préfet coordonnateur des itinéraires routiers, Officier de la Légion d'honneur, Commandeur de l'ordre national du Mérite,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État,

Vu le décret n° 2017-1470 du 12 octobre 2017 relatif à l'accès aux corps et cadres d'emplois de la catégorie C de la fonction publique par la voie du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique de l'Etat, territoriale et hospitalière,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 janvier 2023, portant délégation de signature à M. Hubert FERRY WILCZEK, directeur interdépartemental des routes Sud-Ouest,

Vu l'arrêté de subdélégation du DIR à ses collaborateurs du 30 mai 2024,

DECIDE

Article 1

En application du décret n° 2017-1470 du 12 octobre 2017 relatif à l'accès aux corps et cadres d'emplois de la catégorie C de la fonction publique par la voie du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique de l'Etat, territoriale et hospitalière, la DIRSO ouvre le recrutement d'un assistant(e) administratif par la voie du PACTE pour son siège situé 155 avenue des Arènes Romaines 31300 Toulouse.

Les candidats devront présenter un dossier de candidature qui devra comporter impérativement les éléments suivants :

- un curriculum vitae détaillé
- une lettre de motivation
- la copie d'une pièce d'identité
- la fiche PACTE renseignée

Les candidatures devront impérativement être adressées par mail avant le 01/07/2024 à France Travail de St Michel.

Adresse mail : ape.31037@francetravail.fr

Le recrutement est ouvert pour :

- les jeunes de 16 à 28 ans peu ou pas qualifiés (niveau de qualification inférieur au baccalauréat)
- les chômeurs(euses) de longue durée, âgés de 45 ans et plus et bénéficiaires :
 - du revenu de solidarité active, de l'allocation de solidarité spécifique ou de l'allocation aux adultes handicapés,
 - ou du revenu minimum d'insertion ou de l'allocation de parent isolé(e) lorsque la personne réside dans les départements d'outre-mer et les collectivités de Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon.

La condition d'âge s'entend à la date limite de dépôt des candidatures à l'emploi. Le recrutement est ouvert aux candidats de nationalité française ou ressortissants d'un des États membres de l'Union Européenne

L'examen des candidatures est effectué par une commission. Elle établit une liste de candidats. La commission reçoit ensuite en entretien les candidats figurant sur cette liste.

Les entretiens auront lieu avant le 13/07/24.

Article 2

Le secrétaire général de la direction interdépartementale des routes Sud-Ouest, monsieur Jean-Charles MOUREY est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Toulouse, le